

Saint-David, le 5 juin 2014

Mémoire de Maurice Séguin

Commission du BAPE

Projet éolien de la MRC Pierre-De-Saurel

Je suis un résident de la municipalité de Saint-David, qui est localisée dans la MRC Pierre-De-Saurel. En 1993, j'ai acheté une résidence en campagne, principalement à cause de la tranquillité et du paysage serein. Dans quelques mois, les municipalités de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé seront envahies de gigantesques éoliennes de 147 mètres de hauteur. Rien pour me rassurer.

Avant de prendre ma retraite, j'étais à l'emploi de la compagnie Bell, comme vérificateur interne. Mes premières préoccupations étaient l'analyse des risques et contrôles des différents projets ou transactions de la compagnie. Le projet d'éoliennes de la MRC Pierre-De-Saurel, avec ses caractéristiques nébuleuses et ses nombreux risques, ont secoué ma curiosité d'ancien vérificateur.

En premier lieu, le fait d'installer ces immenses tours dans un secteur habité et paisible, me semblait irréfléchi et illogique. Pourquoi détruire une telle ambiance. J'ai vite compris que c'était pour des raisons économiques ou si vous le voulez bien : la piastre. Il fallait renflouer les coffres de la MRC et par le fait même, ceux des municipalités de la MRC.

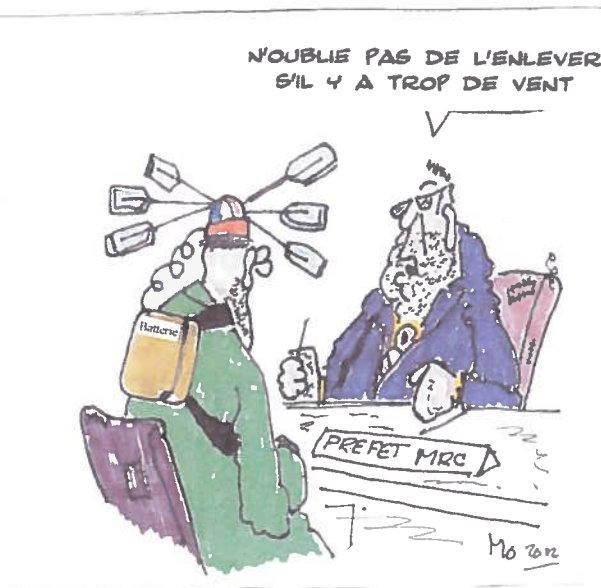
Le projet de la MRC, consistera à installer 12 éoliennes de 100 mètres dans chacune des 3 municipalités suivantes, dont 5 seront dans la municipalité de Yamaska, 4 à Saint-Robert et 3 à Saint-Aimé. Le prix initial de l'installation de ces monuments est de 67M\$. Les coûts totaux de ce projet seront tout près de 150M\$, étalés sur une période de 20 ans. Si tout fonctionne à merveille, on anticipe des profits pour la MRC aux environs de 1,5M\$ par année, ou si vous le voulez bien, un retour de 29.37\$ par année, par citoyens de la MRC Pierre-De-Saurel. Ce montant de 1.5M\$, pourra être partagé entre les 12 municipalités participantes, selon leur volonté. Par contre, un projet qui dépend à 100% de la présence de vents dominants et d'une mécanique sans failles, me semblait à première vue, très risqué.

D'ailleurs, quels seront ces risques ? En premier lieu, il y a le manque de vent. Selon l'expert de la MRC, ces vents peuvent être qualifiés comme vents tranquilles. Depuis le tout début de ce projet, les dirigeants de la MRC

s'obstinent à garder secret les résultats de leurs études sur les vents, sous le prétexte de ne pas faciliter la tâche à d'autres promoteurs qui voudraient installer des éoliennes sur le territoire de la MRC.

Dernièrement, la MRC a mandaté la compagnie GL Garrad Hassan Canada, afin de lui fournir une analyse indépendante de la ressource éolienne ainsi que de la production énergétique sur le projet éolien proposé. D'après moi, lorsqu'on engage à nos frais un consultant, l'analyse de ce dernier n'est pas nécessairement indépendante et peu même être biaisée.

Selon le rapport de la compagnie GL Garrad Hassan Canada, la prévision nette d'énergie représente la moyenne à long terme, d'une probabilité de dépassement de 50%, pour la production d'énergie annuelle du parc éolien. Cette valeur est la meilleure estimation de la valeur moyenne à long-terme qui peut être attendu du projet. Il y a donc une probabilité de 50% que la production moyenne d'énergie puisse être inférieure à la valeur donnée, même lorsque celle-ci est considérée sur de très longues périodes.



À cause de sa politique de commercialiser presque tout,
la MRC nous propose un nouveau type d'éolienne
pour des vents tranquilles

L'autre risque majeur est la fiabilité fonctionnelle des éoliennes. Il suffit de fouiller au travers des centaines de sites internet concernant les défaillances mécaniques et accidentelles des éoliennes. Nous pouvons constater que ces éoliennes ne sont pas aussi résistantes que prévu par ses promoteurs. Le projet nécessite la pleine coopération de dame nature ainsi que la fiabilité d'engins mécaniques. Connaissant ces risques, comment peut-on justifier l'utilisation de **deniers publics** dans cette aventure ? C'est un non sens.

Consultations publiques

Comme monsieur Denis Boisvert directeur général de la MRC Pierre-De-Saurel l'a si bien dit lors d'une session préparatoire du BAPE, il y a eu au-delà d'une centaine d'articles de journaux et au moins 4 ou 5 réunions publiques. J'ai lu presque tous ces articles de journaux. Les informations venant de la MRC, étaient presque toujours du genre propagandiste. On n'informe jamais le public des aspects négatifs ou défavorables du projet. Plus souvent que jamais, on tire sur le messenger qui tente de s'informer de certains détails pertinents de ce projet. Voici quelques titres provenant des journaux locaux :

Pas de référendum sur la projet éolien (14 février 2012)
Le Parc éolien devrait voir le jour en 2015 (9 octobre 2012)
Le vent suffira à faire tourner les éoliennes 80% du temps (9 octobre 2012)
De nouvelles données techniques sur la mise en place du projet du Parc éolien (10 octobre 2012)
Le maire Réjean Dauplaise songe à retirer son appui (2 octobre 2012)
Soirée d'information sur les éoliennes (18 septembre 2012)
Parc éolien : Les maires sont unanimes (19 février 2013)
Parc Éolien : Sorel-Tracy n'appuie pas le projet (16 avril 2013)
Des conseillers dénoncent le projet (12 avril 2013)
Des éoliennes socialement acceptées ? (16 avril 2013)
Rétablissons les faits (Annonce d'une pleine page payée par la MRC)
Déjà 7M\$ de plus que prévu (4 juin 2013)
Le choix d'investir 7M\$ (Annonce d'une demi page payée par la MRC)
Parc éolien : La hauteur des mâts passe à 100 mètres (6 juin 2013)
Parc éolien Pierre –De-Saurel veut maintenir son contrat avec la firme Dessau (10 juillet 2013)
Les administrateurs veulent maintenir le contrat avec Dessau (9 juillet 2013)
Parc éolien : La MRC n'aura pas à répondre à un citoyen (20 août 2013)
Éoliennes : La facture aux contribuables ? (2 août 2013)
Des données confirment la rentabilité du Parc éolien (18 février 2014)
Une nouvelle étude confirme la faisabilité du projet (21 février 2014)

D'autre part, au moins une dizaine d'articles de journaux étaient centrés sur le projet d'éoliennes de la compagnie Kahnwàke Sustainable Energies (KSE). Ce projet n'a jamais vu le jour.

J'ai assisté à 2 assemblées publiques, excluant les réunions du BAPE. À chaque occasion, on nous a **informé**, ou répété les modalités du projet. Jamais, j'ai senti que je faisais partie d'une réunion consultative. C'était plutôt des sessions d'informations. On nous miroitait à chaque fois les cotés supposément positifs, comme les retombés économiques et jamais on ne signalait l'impact sur notre

paysage et surtout l'effet de devoir vivre avec ces monuments pendant plus de 20 ans. Plus souvent que jamais, les réponses à mes questions étaient très évasives. Je me sentais méprisé. Durant la majorité de ces réunions publiques, incluant les assemblées préparatoires du BAPE, nos maires et les membres de l'administration du parc d'éoliennes étaient presque tous imperceptibles. La délégation de la MRC, comprenait presque toujours uniquement des consultants dont le but premier était de vendre le projet. C'est très frustrant comme citoyen, de se présenter dans une réunion aux allures propagandistes. J'ai inclus en annexe, une copie de l'ordre de la rencontre d'information publique du 3 octobre 2012. Comme on peut le constater, pas trop d'ouverture à la consultation publique.



La MRC Pierre-de-Saurel Printing Company

Pas de référendum

Le 14 février 2012, et selon l'article paru dans le journal Les 2 Rives, le préfet de l'époque, M. Gilles Salvas a réitéré sa volonté de ne pas tenir de référendum concernant le projet d'éoliennes. Selon M. Salvas « C'est le conseil précédent des maires qui à l'unanimité, a accepté ce projet ainsi que le conseil actuel et tous nos conseillers municipaux ». J'imagine que M. Salvas voulait dire que « le soleil se lève et se couche sur les intuitions de nos maires et de nos conseillers ». Pas question de démarche formelle d'acceptation sociale, même pas pour un projet de 67M\$. Certains maires nous ont même affirmé candidement, que leur monde était en faveur de ce projet. J'imagine que pour ces maires, cette façon de procéder est aussi efficace qu'un référendum officiel.

Je crois que les administrateurs de la MRC ont fait fausse route en excluant le processus référendaire de leur mécanisme décisionnaire. Non seulement faut-il tenir compte des coûts du projet, mais aussi que ce projet allait hypothéquer le paysage paisible des municipalités de Yamaska, Saint Robert et de Saint-Aimé pendant plus de 20 ans. La solution la plus logique aurait été de tenir un référendum. Malheureusement, les expériences passées nous ont démontré que les décisions de nos conseils de ville, ne sont pas toujours en synchronisme avec la volonté du peuple.

Le paysage

Dès le début de ce projet, j'avais de la difficulté à visualiser la logique d'installer d'immenses éoliennes dans un secteur habité, en plein milieu du triangle urbain comprenant les municipalités de Drummondville, Sorel-Tracy et Sainte-Hyacinthe.

Je m'explique très mal que les résidents de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé ne soient pas tourmentés, par la venue dans leur paysage de ces immenses tours. Ah oui, j'avais presque oublié, qu'on n'a jamais sollicité leur opinion via référendum. Pour une poignée de piastres, les maires de Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé, ont décidé de vendre leur âme au diable, plutôt que de protéger les attraits champêtres de leur municipalité. Quelle honte. J'espère que ces gens ne seront jamais appelés à siéger sur un comité consultatif portant sur l'environnement.



Apparence de conflit d'intérêt

Selon l'article de la journaliste Julie Lambert, du journal Les 2 Rives, publié le 2 avril 2013, « Le maire de Yamaska (Louis Joyal) confirme que cinq de ses terres sont touchées par le projet du Parc éolien Pierre-De-Saurel...Oui, J'ai bien cinq éoliennes qui seront installées sur mes terres. »

Le maire Joyal a été élu maire de Yamaska, le 1^{er} novembre 2009.

Je soulève ce point, car je crois que nos représentants au conseil de la MRC ont complètement échoué à leur tâche, en omettant d'aviser le maire Joyal, nouvellement élu, lors de la session régulière du conseil de la MRC Pierre-De-Saurel le 25 novembre 2009, qu'il ne devait pas participer aux débats sur le projet des éoliennes, parce qu'il était propriétaire de 5 propriétés, là où 5 éoliennes devront être installées.

Voici quelques détails qui laissent croire que M. Louis Joyal aurait participé aux débats concernant les éoliennes, et ce jusqu'à la réunion du conseil de la MRC soit le 14 avril 2010. C'est à ce moment que M. Joyal déclare ses intérêts personnels concernant le Parc éolien de Pierre-De-Saurel.

Lors de la séance du conseil de la MRC Pierre-De-Saurel, tenue le 11 novembre 2009, Monsieur Louis Joyal, maire de Yamaska, ne se retire pas de la table du conseil et ne mentionne pas ses intérêts dans le projet des éoliennes lorsque le Conseil de la MRC mandate le Groupe S.M. International Inc. en vue de la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre du projet éolien communautaire dans la municipalité de Yamaska (résolution 2009-11-264).

Il est également important de souligner qu'à cette séance et aux séances subséquentes, Monsieur Raymond Arel, préfet, et Monsieur Denis Boisvert, directeur général et secrétaire trésorier de la MRC depuis plus de 20 ans, n'invitent pas Monsieur Joyal à se retirer de la table considérant ses intérêts dans ce projet.

Il en est de même pour les résolutions suivantes où l'on discute du projet d'éoliennes:

Le 25 novembre 2009 – Résolution 2009-11-302

Le 21 décembre 2009 – Résolution 2009-12-313

Le 20 janvier 2010 – Résolution 2010-01-18

Le 10 février 2010 – 3 résolutions 2010-02-40 et 2010-02-47 et 2010-02 54

Lors de cette même réunion, le conseil de la MRC crée le comité spécial du projet du parc communautaire éolien et nomme le préfet, M. Raymond Arel ainsi que les conseillers régionaux concernés par le projet, en l'occurrence Madame Maria Liebert, Monsieur Gilles Salvat et Louis R. Joyal pour discuter du dossier et résoudre les imprévus qui pourraient survenir. (Résolution 2010-02-42).

Lors de la même réunion, concernant l'acceptation de la soumission déposée par le Groupe S.M. international Inc au sujet de la fourniture des services professionnels spécialisés en production électrique éolienne au coût total de 85 495\$. La résolution 2010-02-53 a été proposée par Monsieur Louis R. Joyal.

Le 10 février 2010, la résolution 2010-02-55 a été appuyée par Monsieur Louis R. Joyal

Le 10 mars 2010 résolution 2010-03-71

Ce n'est qu'à la séance du 14 avril 2010 que Monsieur Louis R. Joyal, maire de Yamaska et conseiller régional à la MRC Pierre-De-Saurel demande la parole pour annoncer son intérêt concernant le projet d'implantation d'un parc communautaire éolien.

Une plainte a été acheminée au MAMROT, le 27 mars 2012, concernant l'apparence de conflit d'intérêt de Monsieur Louis R. Joyal dans le projet communautaire éolien de la MRC Pierre-De-Saurel.

Le 27 mai 2014, soit après deux ans d'analyses, le commissaire aux plaintes de la MAMROT, M. Richard Villeneuve, arrive à une décision plutôt nébuleuse. Ce qui suit est une partie des commentaires qui ont été adressés au Directeur général de la municipalité de Yamaska :

Monsieur le Directeur général,

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a reçu une plainte selon laquelle le maire, M. Louis R. Joyal aurait, après avoir signé des contrats d'option de propriété superficielle avec le promoteur du projet du Parc éolien de la MRC Pierre-De-Saurel, participé aux délibérations du conseil municipal et se serait prononcé sur des questions dans lesquelles il avait un intérêt pécuniaire particulier.

Au terme de l'examen de cette plainte, nous vous faisons part des commentaires du ministre.

La question des possibles situations de conflits d'intérêts liés au développement éolien, et impliquant des élus municipaux, est une problématique qui n'est pas nouvelle. En effet, le 17 juillet 2007, le Ministère publiait un Muni-Express à ce

sujet. On y rapportait notamment qu'il est difficile de prétendre qu'un propriétaire qui, moyennant une contribution financière, s'engage auprès d'un promoteur éolien à lui permettre d'installer une ou plusieurs éoliennes sur sa propriété, n'a aucun intérêts dans la question du développement éolien.

Ainsi, un élu pourrait avoir un intérêt pécuniaire particulier dans la question spécifique du développement du potentiel éolien dès qu'il sait qu'un de ses terrains est susceptible de recevoir une éolienne.

Par conséquent, les élus placés dans une telle situation doivent respecter les règles sur la divulgation des intérêts pécuniaires prévues à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) lorsque ce sujet est pris en considération lors d'une séance du conseil. Ces règles s'appliquent autant aux séances du conseil de la municipalité locale qu'à celles du conseil des maires de la MRC et nous invitons les élus à porter une attention particulière à ces situations.

À cet égard, nos analyses démontrent que M. Joyal a commencé à se retirer des délibérations du conseil municipal portant sur le parc éolien seulement après l'intervention de la Direction régionale de la Montérégie, réalisée dans le cadre du traitement de la plainte. Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 303 de la LERM, l'élu qui ne respecte pas les exigences qui y sont contenues s'expose à être déclaré inhabile à siéger pour une période de 5 ans. Toutefois, seul un tribunal peut conclure à un manquement aux articles 303 et 361 de la LERM et y appliquer la sanction prévue...

Enfin, on n'a rien de résolu.

Selon moi, il me semble très important que la commission du BAPE ne formule pas ses recommandations concernant le parc éolien Pierre-De-Saurel, tant et aussi longtemps qu'il existe un doute quant à l'apparence de conflit d'intérêt majeur dans ce projet. Je crois aussi que le commissaire devrait questionner M. Joyal, afin de bien connaître les détails de son implication dans ce projet.

Conclusion

J'ai toujours pensé que la raison d'être de nos gouvernements municipaux était de nous offrir des services essentiels et non d'entreprendre des projets commercialisés et **très risqués**. Comment avoir confiance à un groupe de maires qui nous ont conduit dans une poursuite de 22M\$ (SDD vs MRC et Sorel-Tracy), l'achat d'un immeuble à bureau aux coûts de 2 141 847\$, beaucoup trop spacieux pour les besoins de la MRC et qui continue son association avec la compagnie Dessau, et qui tolère l'apparence de conflit d'intérêts du Maire de Yamaska. Je crois que la MRC Pierre-De-Saurel, devrait s'en tenir au strict minimum de dépenses, afin de minimiser la quote-part des municipalités. Couper et contrôler dans les dépenses, représente pour moi la façon la plus logique de gérer nos municipalités et non de les embarquer dans des projets commercialisés très coûteux mais surtout très risqués.

L'implantation d'éoliennes sur n'importe quel terrain dans une municipalité, devrait être acceptée par la majorité des citoyens des municipalités concernées, donc par référendum. L'implantation d'éoliennes c'est une utilisation de la terre et de l'environnement dans un objectif tout à fait à l'opposition de sa destinée première ancestrale : champs, faune, élevage, arbres, habitations, et surtout le Père Noël et ses rennes.

J'ai espoir que les membres du BAPE, comprendront que nous les citoyens de la MRC Pierre-De-Saurel n'avons jamais collectivement donné notre accord au projet d'éoliennes. Croire différemment serait succomber à l'arnaque de nos politiciens élus et de ses nombreux consultants.

Maurice Séguin
400 Rang 2
Saint-David, QC
J0G 1L0
819 396-0476
Segham2013@yahoo.ca

Note :

J'ai incéré quelques caricatures à mon texte, après tout une image vaut milles mots.



PARC ÉOLIEN
PIERRE-DE SAUREL

**Parc éolien Pierre-De Saurel
Rencontre d'information publique
3 octobre 2012**

Ordre du jour

- 1- Dès 19h30, ouverture de la rencontre d'information
- 2- Mot de bienvenue, Réjean Dauplaise, président de la Société du Parc éolien Pierre-De Saurel, et maire de Sorel-Tracy
- 3- Présentation de l'historique du projet, Gilles Salvas, préfet de la MRC Pierre-de Saurel
- 4- Informations nouvelles sur l'aspect technique du projet du Parc éolien, par Marcel Fafard, directeur du projet, et les spécialistes impliqués jusqu'à ce jour
- 5- Informations relatives au volet financier du projet du Parc éolien
- 6- Période de questions et commentaires
- 7- Mot de la fin par Gilles Salvas, préfet de la MRC Pierre-de Saurel